



### Compte Rendu de la réunion CSE du 28 janvier 2021

- **Information et consultation sur les mesures de protection mises en œuvres afin d'assurer la protection des salariés dans le cadre de la situation sanitaire liée au Covid-19 :**
  - Les mesures sanitaires (masques, distanciation physique, travail à distance) restent en vigueur.
  - Concernant la mise en place du couvre-feu à 18 h le départ des agences et services peut se faire à 17 h 30, les accès d'entrée aux sièges sont fermés à partir de 17 h 30, le justificatif fourni par la DRH concerne cette mesure de couvre-feu.
  - Rien ne change concernant la présence des salarié-e-s en agence (60 % présents), pour le siège il a mis en place la possibilité de revenir un jour sur site sans dépasser les 20 % présents.
  - La CGT demande si l'ensemble des casques ont été livrés, il nous a été répondu sur les 800 commandés, 350 ont été livrés et sont en cours de distribution, la commande n'est pas complète à ce jour. **Avis favorable.**
- **Information relative au Bilan Innov 2020 :**
  - Un programme d'accompagnement va être mis en place pour les collègues n'ayant pas réalisé beaucoup de vente pendant cette période.
  - La CGT a demandé si les chiffres concernant les collègues concernaient tous les contrats IARD avec INNOV 2020, il nous a été indiqué qu'il s'agit de la nouvelle offre INNOV 2020 qui a été distinguée et les journées d'accompagnement sont mises en place pour une meilleure prise en main de la nouvelle offre.
  - La CGT a rappelé que pour bon nombre de collègues cette période commerciale intense de commercialisation et de réalisation n'a pas été bien ressentie.
- **Information et Consultation relative au projet de création d'un multi-sites Saint Laurent de la Salanque / Le Barcarès :**
  - De par la nouvelle organisation présentée (suppression de poste de travail) liée à cette création de multi-site, **la CGT émet un avis défavorable.**

- **Information relative au projet Smart SI**

- Présentation du processus communautaire à toutes les BP concernant le processus du Crédit Immobilier : le client aura un espace dédié pour fournir les factures, mise en place d'un workflow pour instruire et débloquer les prêts plus facilitants, huit actes de gestion des prêts seront accessibles via Cyberplus. Expérimentation en cours depuis 6 mois pour mise en place courant 2021.

- **Information et Consultation relative au projet de nouvelle organisation du réseau Banque Dupuy de Parseval :**

- Création d'agences multi-sites, homogénéisation de la taille des succursales, densifier la présence dans le Gard, création d'une e-agence en commun avec la Banque Dupuy de Parseval et Marze au deuxième semestre 2021, tout cela dans une cohérence géographique. **Avis favorable.**

- **Information et Consultation relative au projet de nouvelle organisation du réseau Banque Marze :**

- Création de trois succursales, un centre d'affaires et d'une e-agence avec la Banque Dupuy de Parseval. **Avis favorable.**

- **Information et Consultation relative à la création de l'Agence Accompagnement :**

- Création de l'agence 'Sud Accompagnement' avec les clients en redressement judiciaire, possibilité de décharger les agences à leurs demandes de ces clients. Source de PNB non négligeable, composition de l'agence avec un directeur et un conseiller professionnel conquête pour rencontrer les mandataires sur tout le territoire.
- La CGT intervient pour faire remarquer qu'un poste administratif serait nécessaire pour répondre aux demandes de cette typologie de clientèles, il a été répondu que cela a été évoqué par rapport à l'exigence des délais de traitement des demandes. **Avis Favorable.**

- **Information et Consultation sur le bilan trimestriel pour l'emploi du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020 :**

- 1931 employés à temps plein hors stagiaires et sans les arrêts longues durée.
- **La CGT s'abstient sur le bilan trimestriel.**

- **Réponses aux questions des représentants de proximité :**

- Dans le cadre des aménagements de fin de carrière et en référence à l'accord groupe GPEC peut-on envisager la mise en place d'un mécénat de compétences, avant l'utilisation de son CET en congés de fin carrière suivi de la liquidation de ses droits à la retraite ? »
- [L'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du Groupe BPCE prévoit que le terme de la mission de mécénat de compétence précède immédiatement la date de départ en retraite du collaborateur par conséquent, il n'est pas d'effectuer un mécénat de compétences avant l'utilisation de son CET.](#)

- Pour un multi site, concernant l'accueil téléphonique est-il défini une norme précise, car pour une agence qui possède 2 accueils physiques sur les matinées sur 2 sites différents l'accueil téléphonique doit-il être connecté sur les deux sites et plus particulièrement les après-midi quand le site n'est ouvert que sur rdv ? Est-ce qu'il y a une norme précise ou c'est au DS de l'organiser pour le bon fonctionnement ?
- C'est au DS qu'il appartient d'organiser le login des accueils en fonction de la configuration de chaque succursale et en tenant compte du volume d'appels répartis du fait de la mutualisation sur les accueils restant logués
- Dans le cadre d'une journée entière de formation à distance, un collaborateur peut-il assister à cette formation de chez lui sans se déplacer dans son agence ?
- Le suivi d'une formation à distance suit le même rythme que l'organisation par roulement mise en place. Ainsi, s'il s'agit d'une semaine de travail à distance, elle est suivie depuis le domicile, s'il s'agit d'une semaine en agence elle est suivie en agence.
- Des collaborateurs en attente de matériel pour le télétravail depuis plusieurs mois n'ont toujours pas été équipés ?  
La signature du contrat de télétravail est-elle soumise à l'équipement en matériel ?
- En raison d'une rupture de stock au niveau national notamment en ordinateur portable et en station d'accueil, l'équipement en télétravail a été retardé. Le matériel attendu ayant été reçu, les collaborateurs en attente de matériel vont être équipés. Les avenants télétravail sont adressés aux collaborateurs dès qu'ils réceptionnent de leur équipement.

En cas de mutation, vers une agence plus proche de son domicile mais qui oblige le paiement d'un abonnement parking. Est-ce que l'entreprise prend-elle en charge ce coût supplémentaire ?

- Il n'est pas prévu par l'accord relatif à la mobilité géographique la prise en charge de frais de stationnement. Les frais de parking sont pris en charge pour partie uniquement (50% de la somme engagée dans la limite de 47,72€/mois pour 2021) dans les villes prévues dans l'accord d'entreprise visant à favoriser l'équilibre travail/vie privée dans le cadre de l'égalité professionnelle.
- **Information et Consultation sur les Activités Sociales et Culturelles du CSE :**
- Annulation des voyages à New York et Londres avec remboursement auprès des inscrits. Le voyage à Dubaï est suspendu à ce jour, une réunion pour un point sur les voyages est prévue pour le 09 février.
- Le montant des chèques vacances est passé de 600 à 1 000 euros.

**Ce compte rendu est non exhaustif, nous vous invitons à prendre connaissance après son approbation du compte rendu dans son intégralité.**

**N'hésitez pas à partager et informer les collègues autour de vous.**

**Continuez à prendre bien soin de vous et de vos proches.  
Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**